

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
AU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 MARS 2024

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence : Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Monsieur Ali RABEH, Noura DALI OUHARZOUNE, Aminata DIALLO, Gérard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frédéric REBOUL, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Mureille BERNARD, Dalale BELHOUT, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sartih SA, Cristina MORAIS, Saïd DSOULI, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Fouzi BENTALEB, Maxime VELAY, Patrick LEBOUQCQ, Véronique BRUNATI.

Sandrine GRANDGAMBE pour la délibération n°2024-17 incluse

Guy MALANDAIN de la délibération n°2024-18 à la délibération n°2024-21 incluse

Benoît CORDIN de la délibération n°2024-18 à la délibération n°2024-21 incluse

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Noura DALI OUHARZOUNE

Pierre BASDEVANT représenté par Dalale BELHOUT

Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD

Housseem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT

Abdelhay FARQANE représenté par Aminata DIALLO

Jamel HRAIBA représenté par Fouzi BENTALEB

Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING

Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Sira DIARRA

Othman NASROU représenté par Patrick LEBOUQCQ

Benoît CORDIN représenté par Anne CLERTE-DURAND pour la délibération n°2024-17 incluse

Sandrine GRANDGAMBE représentée par Anne-Andrée BEAUGENDRE de la délibération n°2024-18 à la délibération n°2024 21 incluse

Absents : Mohamed KAMLI.

Guy MALANDAIN pour la délibération n°2024-17 incluse

Secrétaire : M. Fouzi BENTALEB

Administration : M. AGHACHOUI, M. TRAN, M. BERNARDET, Mme Aoustin, M. AMARI, Mme MONNIER, M. SIAD.

Le Conseil municipal,

Après avoir désigné Fouzi BENTALEB comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Début de la séance à :18h02

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N° Délibération	Objet	Vote
17	Relevé des décisions du n°2024-15 au n°2024-19 incluse.	Approuvé à l'unanimité
18	Débat d'Orientations budgétaires 2024	Approuvé à l'unanimité
19	Approbaton du protocole d'accord relatif au fonctionnement du Comité Local d'Action Sociale et Culturelle (C.L.A.S.C.) des agents territoriaux de la Ville de Trappes pour l'année civile 2024	Approuvé à l'unanimité
20	Attribution d'une subvention au Comité Local d'Action Sociale et Culturelle (Médailles d'honneur régionales, départementales et communales)	Approuvé à l'unanimité
21	Approbaton du règlement et des droits d'inscription du semi-marathon et 10 kilomètres organisés par la Ville de Trappes	Approuvé à l'unanimité

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a

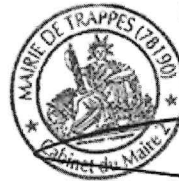
pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Publié pour affichage sur le site de la ville le

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le 19 Mars 2024**

Ali RABEH
Maire de Trappes



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ali Rabeh', written over a horizontal line.